



ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETERIES
TRIFYL
FICHE TARIFAIRE DES DEPOTS POUR LES
PROFESSIONNELS
2022

En application de l'article 5. B) du Règlement intérieur des déchèteries, et suite à la délibération du Comité Syndical de TRIFYL en date du 15 novembre 2021, les tarifs d'accès pour les professionnels pour l'année 2022 sont fixés comme suit :

1. DROIT D'ACCES

Pour l'exercice 2022, le montant du droit d'accès s'élève à **42,00 € HT**, non proratisable. Ce droit est acquittable dès réception de la première facture, et valable jusqu'au 31/12/2022.

2. TARIFS

Dépôts gratuits	Métaux, batteries, Verre, DEEE (Déchets d'Équipement Electrique et Electronique) DEA (Déchets d'Éléments et d'Ameublement)	Piles Cartons (triés), Bois non traité, Lampes usagées, Huiles Alimentaires Usagées (huiles végétales)
	Inertes	20 € HT /Tonne
	Déchets Végétaux	66,00 € HT /Tonne
	Bois traité	120,00 € HT /Tonne
	Tout-venant ou DIB : (Taxe Communale 1,50€ HT/Tonne comprise) + TGAP	175 € HT /Tonne + TGAP s/ tarif 2022 (tarif en vigueur au 01/01/2022=40,00€/Tonne)*
	Peintures, solvants, acides, bases Phytosanitaires, DDS en mélange	1 280,00 € HT /Tonne (soit 1,28 € HT/Kg)
	Huile moteur	104,00 € HT/Tonne
	Déchets de plâtre	125,00 € HT/Tonne
	Pesée (l'unité)	9,20 € HT

(*) La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est régie par les articles 266 sexies et suivants du Code des douanes. La Taxe Communale (TC) ou taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers est régie par les articles L2333-92 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.